

MAIRIE D'ALLONDRELLE-LAMALMAISON

Conseil Municipal en date du 6 mars 2008

Réuni sous la présidence de M. Charles ZANALETTI, Maire.

Etaient présents : MM. ZANALETTI Charles Maire, BLANCHETETE Daniel, 1^{er} Adjoint, MARIEMBERG Jean-François 2^o Adjoint, Mmes BROUTIN Claudine, LE LOUARN Françoise, MM. GASSMANN Denis, CORROY Michel, BOUS Xavier, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, PEIXOTO Pascal, ARNOULD Jacques, CLAUDET Eric par procuration à PETRUZZELLI Nicolas.

Absente : Mme LAMBERTY Geneviève.

1. Compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif qui présente les excédents suivants :

	<i>en fonctionnement</i>	<i>en investissement</i>
Recettes	233 192, 10	192 324, 37
Dépenses	189 240, 34	46 305, 26
Excédent	43 951, 76	146 019, 11

A noter que la commune a une trésorerie de 286 602, 27 Euros au 6 mars 2008.

2. Compte administratif du Service des Eaux et de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif qui présente les excédents suivants :

	<i>en fonctionnement</i>	<i>en investissement</i>
Recettes	48 387, 94	352 587, 86
Dépenses	43 205, 27	332 636, 77
Excédent	5 182, 67	19 951, 09

3. Compte administratif du Lotissement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

	<i>en fonctionnement</i>	<i>en investissement</i>
Recettes	678 757, 35	304 807, 50
Dépenses	304 807, 50	294 807, 50
Excédent	379 949, 85	- 10 000, 00

4. Compte administratif du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif qui présente l'excédent suivant :

	<i>en fonctionnement</i>
Recettes	1 961, 12
Dépenses	1 377, 24
Excédent	583, 88

5. Modification du Plan d'occupation des sols.

Suite à la délibération du 2 juin 2007, une enquête publique a été menée en vue de modifier le titre III du POS de la Commune relatif aux dispositions applicables aux zones naturelles . Il s'agit de permettre l'implantation d'éoliennes, d'un mat de mesure des vents et d'une antenne de téléphonie mobile.

Etant donné que le dossier d'enquête publique présenté par la société HERREYE et JULIEN était incomplet, deux documents supplémentaires ont été ajoutés au dossier.

En zone NCA, NA et 3ND sont autorisées les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, dans le secteur NCA compatibles avec la protection de la ressource en eau.

Les règles de hauteur absolue prévues pour ces zones ne s'appliquent pas aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Le rapport du Commissaire-enquêteur étant favorable, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification du POS touchant les zones 3ND, NC et Nca, telle que présentée.

6. Bilan de l'eau.

Le Maire rappelle que le prix de l'eau n'a pas augmenté, même pour assurer le financement de la station d'épuration.

Le bilan de l'eau doit être réalisé pour 2006 et 2007.

Pour la première année, il s'établit comme suit :

Bilan 2006			
Dépenses budget de l'eau		Recettes budget de l'eau	
EDF station de pompage	3 761, 00	Vente d'eau	23 633, 00
Recherches fuites	240, 00		
Réparation Fuites	765, 00		
Analyses d'eau	2 784, 00		
Agence de l'Eau	10 450, 00		
Total fonctionnement	18 000, 00		
Travaux sur réseau	3 376, 00		
Total général	21 376, 00	Total général	23 633, 00

Le bilan 2006 est donc excédentaire.

Pour 2007, la situation s'établit comme suit :

Bilan 2007			
Dépenses budget de l'eau		Recettes budget de l'eau	
EDF station de pompage	4 088, 00	Vente d'eau	23 633, 00
Recherches fuites	488, 00		
Fuites	275, 00		
Analyses d'eau	5 292, 00		
Agence de l'Eau	9 522, 00		
Achat compteur d'eau	711, 00		
Total Fonctionnement	20376, 00		
Travaux sur réseau	3 706, 00	Raccordement eau	2 286, 00
Compteur château d'eau	4 050, 00	Subvention Agence de l'eau	1 270, 00
Total général	24 082, 00	Total général	27 376 ,00

Comme le montre le tableau ci-dessus, le bilan est excédentaire. Aucune hausse de tarif n'interviendra en 2008.

7. Enfouissement du réseau haute tension.

ERDF a décidé de procéder à l'enfouissement de la ligne à haute tension, qui passe en forêt communale, jusqu'au lotissement, en haut de la côte d'Allondrelle. Le Maire rappelle qu'il a demandé la poursuite de l'enfouissement jusqu'au transformateur à Lamalmaison. Pour des raisons de coût, cette seconde partie est reportée.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Maire, à signer une convention avec ERDF pour mise à disposition d'un terrain (parcelle C 35 à la Ronce) et l'autorise également à signer une convention pour le passage d'une conduite sur la parcelle C1. 56 (Dessous la Ronce).

8. Parcelle communale rue des Cerisiers.

Le Maire donne lecture d'une lettre adressée ce jour par Mme et Mr. DETONA Bernard, suite à la délibération du 17 novembre 2007, autorisant la vente d'une parcelle de terre jouxtant leur propriété. Dans leur courrier, les époux DETONA sollicitent le Conseil en vue d'une baisse du prix de vente.

Le Conseil décide de réfléchir et de reporter sa décision à une réunion ultérieure.

Le Maire,

CH. ZANALETTI.